



RAPPORT D'ACTIVITE 2012

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente	3
Collaborations et Représentations officielles	5
Recherche de fonds	8
Rapport financier	9
Soutiens à l'intégration- dossiers 2012	12
Témoignage : Bilan des projets d'intégration de Kevin et Diego	14
Comité et membres de l'AIPE	16
Objectifs 2013	17

Le mot de la Présidente

Des bonnes nouvelles qui peuvent en cacher de mauvaises...

Les institutions de la petite enfance (IPE) genevoises sont aujourd'hui plus nombreuses qu'il y a 15 ans à mettre en œuvre des pratiques inclusives et elles sont de plus en plus expérimentées et compétentes pour le faire. Ce constat réjouissant a comme conséquence que le besoin de soutien - notamment celui permettant l'engagement temporaire dans l'équipe d'une personne surnuméraire - s'exprime plus largement dans les structures. L'intégration a un prix – mais il serait encore plus élevé si les enfants n'en faisaient pas l'expérience tôt dans leur vie...

Au printemps 2012, l'AIPE a adressé à Madame Alder, conseillère administrative, et à Madame Koch, responsable du *Service de la petite enfance* (SDPE), une demande d'augmentation de la subvention annuelle de la Ville de Genève. Nous sommes très heureux et reconnaissants que non seulement cette demande ait reçu un accueil positif, mais qu'en outre la Ville de Genève ait également pu trouver en fin d'année 2012 une « rallonge » exceptionnelle pour que nous puissions répondre positivement à deux dossiers restés en attente, faute de fonds disponibles.

Malheureusement, ces bonnes nouvelles n'apaisent pas nos inquiétudes, car pour maintenir notre soutien financier à l'ensemble des projets en cours dans les IPE de la Ville de Genève (13 projets) jusqu'à la fin de l'année scolaire 2012-2013, nous allons dépenser près de 140'000 CHF ; c'est-à-dire la quasi totalité du soutien du SDPE pour l'année 2013. Cela signifie que nous n'aurons les moyens ni de soutenir de nouveaux projets ni de financer les demandes de prolongations prévisibles pour l'année 2013-2014.

Pour les institutions petite enfance des communes suburbaines, la situation est tout aussi préoccupante. En effet, nos efforts de persuasion des communes genevoises de participer d'une manière solidaire et équitable à l'accueil inclusif des jeunes enfants avec des besoins particuliers dans les lieux d'accueil de la petite enfance du canton n'ont pas permis de récolter les appuis suffisants pour répondre à l'ensemble des besoins ni pour assurer une continuité de soutien aux projets en cours. Un objectif 2012 qui n'a pas pu être atteint.

La recherche de fonds privés pour pouvoir soutenir les projets d'intégration de l'ensemble du canton de Genève mobilise trois membres du comité. Ils exploitent et gèrent à merveille toutes les occasions de contributions qui se présentent au cours de l'année (dons liés à des manifestations culturelles ou sportives, initiatives personnelles signalées par nos membres, etc.), relancent les fidèles (et moins fidèles) donateurs et ils sollicitent régulièrement de nouveaux contacts. Ces relances et sollicitations sont précieuses, car elles permettent non seulement de compléter nos ressources, mais aussi de sensibiliser des groupes de personnes à l'importance pour un enfant en situation de handicap et pour sa famille d'être accueilli dans la crèche ou le jardin d'enfant de son quartier et au droit de pouvoir grandir parmi ses pairs qui apprendront à l'aider et à accepter sa différence sans développer des craintes et des préjugés.

Par contre, convaincre « les poids lourds » des sponsors (membres de soutien, fondations, grandes entreprises, etc.) à contribuer d'une manière substantielle et régulière est devenu une course d'obstacles. Une fondation qui avait soutenu dans le passé nos activités avec des généreux dons de 10'000 CHF à plusieurs reprises, nous a par exemple informé fin 2012 qu'elle ne voit plus la nécessité de nous aider puisque l'intégration est

devenue une responsabilité de l'Etat depuis l'entrée en vigueur de la LIJBEP¹. Nous pouvons répondre que dans le règlement d'application de cette loi les mesures de base offrant un soutien à l'intégration en milieu ordinaire des enfants de 0 à 4 ans sont quasi absentes et que sans notre action associative de nombreux enfants ne trouveront pas un accueil inclusif adapté en crèche ou dans un jardin d'enfants - malgré la LIJBEP. Mais est-ce convaincant ? Cette fondation exprime peut-être clairement ce que d'autres sponsors pensent, ce qui expliquerait en partie nos difficultés à récolter des fonds.

D'une manière plus générale, il est certain que la recherche de fonds à grande envergure est devenue un métier en soi.

Depuis notre dernière Assemblée générale du 13 mars 2012, le comité constate que l'ensemble des difficultés rencontrées crée un malaise grandissant, aussi bien dans le groupe « Recherche de fonds » que dans le groupe « Dossiers » qui se voit dans l'obligation de refuser des demandes de soutien alors même que les projets présentés sont convaincants. Les membres du comité ont l'impression que ces difficultés empêchent de mobiliser d'une manière optimale la richesse et la complémentarité des compétences, connaissances et expériences présentes au sein du comité et de l'association en générale autour de notre mission principale : favoriser un accueil inclusif de tous les enfants d'âge préscolaire en collaboration étroite avec les acteurs impliqués. Pour accomplir cette mission, nous aimerions mettre au service de l'association les connaissances et les savoir-faire que nous avons appris dans l'exercice de nos « vrais » métiers et en 15 ans d'expériences associatives.

Dès l'été 2012, le comité a ainsi entamé un travail d'évaluation de la situation de l'AIPE. Deux demi-journées avec un consultant extérieur nous ont aidées à orienter notre réflexion. Celles-ci ont été suivies de plusieurs séances de travail entre membres du comité. Récemment des consultations informelles avec quelques-uns de nos partenaires ont permis d'élaborer des propositions pour un recentrage de nos activités associatives sur notre mission principale et en lien avec nos objectifs. Nous aimerions vous les présenter, les discuter et les décider avec vous lors de l'

Assemblée générale du 5 mars 2013

¹ Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) du 14 novembre 2008. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Collaborations et Représentations officielles

Dans son but de soutenir le développement d'une politique d'intégration des enfants d'âge préscolaire en situation de handicap, l'AIPE s'efforce d'être présente dans les espaces de réflexion en lien avec l'intégration et le monde de la petite enfance. Elle a à cœur également de poursuivre les collaborations avec les différents services partenaires et de visibiliser ses objectifs et ses actions. Voici à ce sujet les éléments saillants qui ont ponctué la vie de l'AIPE pendant l'année écoulée.

Du changement au Service de la petite Enfance de la Ville de Genève...

Coordinatrice pédagogique durant de nombreuses années à la *Délégation de la Petite Enfance* (renommée depuis SDPE : *Service de la petite enfance*) puis cheffe de service, Francine Koch a décidé d'explorer des horizons plus larges. Elle a quitté le SDPE pour œuvrer comme directrice adjointe au service *Direction et secrétariat du département de la cohésion sociale et de la solidarité*.

Le comité de l'AIPE remercie chaleureusement Francine Koch pour le soutien qu'elle a apporté à l'association et pour les fructueux et agréables rapports de collaboration que nous avons eus avec elle tout au long de ces années. Nous sommes certains qu'elle continuera à s'engager, aux côtés de Madame Alder, en faveur d'un accueil inclusif des jeunes enfants dans les lieux d'accueil de la petite enfance et, d'une manière plus générale, pour que l'importance accordée à la petite enfance soit reconnue par les instances politiques à Genève comme un élément fondamental d'une politique d'éducation et de prévention efficace.

Nous sommes heureux que Sandra Capeder ait repris le flambeau au SDPE comme cheffe de service et nous nous réjouissons de prolonger nos collaborations avec elle dans le cadre de sa nouvelle fonction. Nous félicitons Sandra et lui souhaitons qu'elle puisse, avec le dynamisme que nous lui connaissons, développer et concrétiser avec son équipe de beaux projets innovants.

... et à l'Office de la Jeunesse

M. Thorel ayant pris la nouvelle fonction de directeur du *Pôle de la coordination des prestations déléguées et de la surveillance* à l'Office de la jeunesse, il a semblé opportun au comité de le rencontrer afin de lui présenter brièvement la mission, l'évolution et les principales activités de l'AIPE. C'était également l'occasion de rappeler la place de l'AIPE dans le dispositif Petite Enfance à Genève et nos prises de position par rapport à quelques sujets d'actualité, sans faire l'impasse sur des obstacles à la mise en place de pratiques inclusives qui nous préoccupent. Cette rencontre a eu lieu fin octobre en compagnie de Mme Mottet, responsable du *Secrétariat de pédagogie spécialisée* (SPS), et de Gisela Chatelanat, présidente de l'AIPE.

Les sujets évoqués ont été, entre autres :

- La différence pas toujours claire entre mesures de base (concernant un collectif) et mesures renforcées (individuelles). L'AIPE a pu réitérer sa conviction que son soutien aux IPE favorisant des pratiques inclusives n'est pas de l'ordre des « mesures renforcées » accordées par le SPS nominalement à un enfant avec des besoins éducatifs particuliers, mais qu'il concerne les conditions de base qui doivent être présentes dans un lieu éducatif qui veut promouvoir des solutions intégratives plutôt que séparatives, comme la LIJBEP et l'accord intercantonal en matière de pédagogie spécialisée le prévoient.

- L'idée d'une responsabilité conjointe du canton et des communes pour soutenir ces conditions de bases permettant l'élaboration et la réalisation de projets d'intégration préscolaire pour les enfants en situation de handicap ; c'est-à-dire le besoin d'un financement partagé entre ces deux instances.
- Le problème des transitions entre prise en charge préscolaire et scolaire pour les enfants en situation de handicap. L'AIPE regrette qu'il n'existe toujours pas un plan de transition - individualisé, concerté et formalisé - entre IPE et école comme il en existe dans d'autres pays (où il est parfois même obligatoire et ancré dans la législation). Chez nous, l'importance et l'intérêt d'une telle planification pour faciliter l'entrée en scolarité d'enfants qui sont particulièrement vulnérables semble sous-estimés. M. Thorel a évoqué un projet qui impliquerait les partenaires de la petite enfance pour réfléchir à l'élaboration d'un tel plan.

Par ailleurs, M. Thorel a confirmé l'importance qu'accorde le Conseiller d'Etat M. Charles Beer à la question de l'intégration. Il a également mentionné que plusieurs dossiers concernant le domaine préscolaire allaient dynamiser dans les mois à venir les discussions et négociations entre communes et canton pour trouver une vision partagée des liens entre l'éducation de la petite enfance et l'éducation scolaire, tout en soulignant que des solutions idéales sont évidemment difficiles à trouver dans une situation budgétaire difficile.

Cet entretien a permis un échange d'informations et de points de vue et le comité est confiant après cette première prise de contact que l'AIPE puisse compter sur des interlocuteurs à l'Office de la jeunesse à l'écoute de nos préoccupations.

La Plateforme Intégration²

Le document *Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève* dont nous vous parlions dans le rapport d'activité 2011 a été présenté le 30 mars 2012 lors d'une rencontre avec les responsables des IPE de la Ville de Genève et en présence d'autres responsables des communes suburbaines. Gisela Chatelanat, présidente de l'AIPE, a eu le plaisir d'être conviée à cette présentation. Le document a été distribué dans les institutions petite enfance et est dorénavant accessible sur le site web du SDPE ; nous vous encourageons à en prendre connaissance.

Afin de poursuivre le travail entamé, la Plateforme a décidé qu'une demi-journée de réflexion, pilotée par Julie Schnydrig (adjointe de direction au SDPE), serait consacrée au printemps 2013 aux pratiques inclusives en IPE en lien avec ce document d'orientation.

Les membres de l'AIPE ont continué par ailleurs à participer aux activités de la Plateforme Intégration. Ils ont joué dans ce cadre leur rôle de groupe de résonance pour Eric Métral, le représentant Petite Enfance dans la commission consultative cantonale de l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (voir ci-dessous).

² La Plateforme Intégration est un groupe interdisciplinaire mis en place par le SDPE et réunissant les représentants des principaux acteurs/services du domaine Petite Enfance intervenant dans le canton. Plusieurs membres de l'AIPE y sont présents.

La Commission consultative de l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (CCIJBEP)³

Conformément aux objectifs visés pour 2012, Eric Métral, le représentant Petite Enfance dans cette Commission, a introduit le sujet de l'intégration préscolaire. Au mois d'avril, il a présenté un rapport décrivant le dispositif en place pour soutenir l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les IPE. Ce rapport, rédigé avec l'appui des membres de la Plateforme Intégration, souligne que les prestations proposées par les différents services et organismes impliqués répondent qualitativement aux besoins, mais que le manque de moyens dont ils disposent est flagrant et s'aggrave, ce qui préoccupe les acteurs du terrain. Dans ce rapport, il est indiqué qu'il serait nécessaire de renforcer les postes dans les services de repérage précoce et de soutien à l'intégration, ce qui permettrait, « pour un coût raisonnable et largement compensé par la suite, de répondre aux besoins spéciaux des enfants à besoins éducatifs particuliers, d'éviter que leurs difficultés ne s'aggravent, de permettre de meilleures conditions d'accompagnement et de progrès de tous les enfants ainsi que de maintenir une préparation et une orientation optimale vers la période scolaire » en accord avec l'esprit de la loi sur l'intégration qui déclare privilégier des solutions intégratives aux propositions séparatives dès la naissance. Lors de la séance de présentation, ce rapport a reçu un très bon accueil des commissaires. Il a été transmis au conseiller d'Etat, M. Charles Beer, qui a relevé sa qualité et demandé une reprise des recommandations plus ciblées sur les critères de la LIJBEP. Travail qui sera donc fait début 2013.

Collaboration avec l'Université de Genève

La collaboration avec la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education- FPSE n'est pas nouvelle et se poursuit sous différentes formes :

- Chaque année plusieurs étudiants sont en effet intéressés à réaliser leur stage de formation (niveau bachelor ou maîtrise) en institution petite enfance afin de soutenir l'intégration d'un enfant en situation de handicap. L'AIPE joue parfois le rôle de relais entre le terrain et l'université afin d'indiquer les besoins et/ou les ressources possibles. Il s'agit d'une collaboration très intéressante pour les deux partenaires puisque d'une part l'étudiant s'enrichit d'une expérience professionnelle et de l'encadrement donné par son formateur de terrain et d'autre part l'institution bénéficie d'un soutien non-rémunéré et des connaissances théoriques de l'étudiant en formation.
- En automne 2012, l'AIPE a eu l'occasion d'être sollicitée pour intervenir dans le cadre d'un cours universitaire. Il s'agissait de présenter l'importance et le poids de l'action associative dans le domaine de l'intégration préscolaire et scolaire, en prenant l'exemple de l'AIPE. L'association a également été présentée aux étudiantes de la nouvelle Maîtrise en Education Précoce Spécialisée qui s'est ouverte en septembre 2012⁴.
- Soucieuse d'avoir une vision précise du travail effectué et de l'évolution des activités de soutien de l'association depuis sa création, l'un des objectifs pour 2012 était de ressortir et d'analyser les archives de l'AIPE. Ce travail est en cours ; il est assuré par Natacha Buenzli, étudiante de la Maîtrise en Education Spéciale dans le cadre de son travail de mémoire de fin d'étude.

³ La CCIJBEP est une commission du Département de l'instruction publique dont la mission est principalement d'identifier les questionnements du terrain et de fournir des préavis en matière de politique de l'intégration.

⁴ Formation offerte conjointement par l'Université de Genève et la HEP-Vaud.

Recherche de fonds

Rapport du groupe « Recherche de fonds »

Le mot de la présidente résume bien les difficultés rencontrées par le groupe « Recherche de fonds » et les limites auxquelles il est confronté. Il n'est donc pas original d'annoncer que les fonds récoltés cette année ne sont pas aussi conséquents que souhaités. Voici un point rapide de la situation.

La subvention de 90'000 CHF allouée par la Ville de Genève a été rapidement utilisée et épuisée. Un financement supplémentaire de 32'000 CHF obtenu en fin d'année a finalement permis de répondre à deux dossiers de la Ville refusés par manque de moyens. La sensibilité et la réactivité du SDPE face à ces situations est à souligner.

La somme globale reçue des communes genevoises s'élève à 46'100 CHF ; soit 4'300 CHF de moins qu'en 2011. Ce montant est obtenu par la contribution des communes présentes dans le tableau suivant :

Tableau : Subvention des communes (hors Ville de Genève) à l'AIPE - Année 2012

Subvention accordée	Communes
de 7500.- à 10000.-	Carouge ; Meyrin
de 5000.- à 7500.-	Anières
de 2500.- à 5000.-	Thônex, Plan-les-Ouates,
de 1000.- à 2500.-	Cologny, Grand-Saconnex, Onex, Confignon, Bardonnex, Bellevue, Collonge- Bellerive, Perly-Certoux
de 500.- à 1000.-	Meinier, Troinex
de 100.- à 500.-	Collex-Bossy, Jussy, Laconnex, Puplinge, Choulex

Les dons privés sont une ressource supplémentaire pour l'AIPE, mais son accès se complique d'années en années. En 2012, 10'100 CHF ont pu être récoltés. Cette somme, identique à celle de 2011, a permis d'entrer en matière pour plusieurs projets d'intégration auxquels nous n'aurions pas eu les moyens de répondre.

L'année 2012 se solde par une perte de près de 74'000 CHF. Aujourd'hui, l'AIPE n'a plus de fonds disponibles à avancer pour compenser des manques de subvention ou pour financer un dossier avant de recevoir des dons par exemple.

Le bilan financier général de l'AIPE est présenté en pages suivantes. Les détails comptables seront présentés lors de l'Assemblée générale.

Aide Intégration Petite Enfance, Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012
(avec chiffres comparatifs 2011)

	2012	2011
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
ACTIF		
Compte postal	18'055.36	41'030.30
Compte Deposito	12'505.10	51'332.95
Produit à recevoir	1'500.00	10'500.00
Impôts anticipés à récupérer	92.70	563.90
TOTAL DE L'ACTIF	32'153.16	103'427.15
PASSIF		
Fonds étrangers		
Charges à payer	3'195.00	900.00
Total des fonds étrangers	3'195.00	900.00
Fonds propres		
Capital	102'527.15	115'371.31
Perte de l'exercice	(73'568.99)	(12'844.16)
Total des fonds propres	28'958.16	102'527.15
TOTAL DU PASSIF	32'153.16	103'427.15

Aide Intégration Petite Enfance, Genève

COMPTE DE PERTES ET PROFITS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

(avec chiffres comparatifs 2011)

	2012 CHF	2011 CHF
Dons, subventions et cotisations		
Subvention Ville de Genève	122'000.00	90'000.00
Subvention Autres Communes	46'100.00	50'400.00
Dons réunis pour aides aux institutions Petite Enfance	10'115.77	10'590.97
Don Fondation Gertrude von Meissner	-	10'000.00
Résultat sur formation ASQ	-	4'922.80
Soldes d'aides en retour	2'834.75	6'682.62
Cotisations	4'950.00	3'450.00
Vente de film AIPE	40.00	-
Total des dons, subventions et cotisations	186'040.52	176'046.39
Dépenses d'Aides aux Institutions Petite Enfance		
Ville de Genève	(180'296.78)	(99'458.85)
Autres communes	(68'740.70)	(81'626.00)
Total des dépenses d'aides	(249'037.48)	(181'084.85)
Perte de l'activité d'aides	(62'996.96)	(5'038.46)
Charges administratives		
Frais de personnel	(5'704.50)	(4'200.00)
Frais généraux	(267.90)	(209.25)
Frais de contrôle des comptes	(900.00)	(900.00)
Assemblée générale	(466.25)	(248.00)
Papier à lettre et enveloppes	(887.75)	(1'058.40)
Logo, documents et site	-	(1'296.00)
Frais internet	(233.00)	(448.20)
Consultant	(2'160.00)	-
Dépenses exceptionnelles	(230.00)	-
Total des charges administratives	(10'849.40)	(8'359.85)
Produits et charges financiers		
Intérêts sur compte postal	25.07	74.50
Intérêts sur Deposito	264.85	519.55
Frais compte postal	(12.55)	(39.90)
Total des produits et charges financiers, net	277.37	554.15
Perte de l'exercice	(73'568.99)	(12'844.16)

Recherche de fonds : des occasions particulières

A côtés de la recherche de fonds « habituelle », le comité a profité de plusieurs autres occasions en 2012 pour récolter des dons.

« Courir pour aider »

La commune de Meinier organise chaque année une course pédestre dont les bénéfices sont versés à une association. En 2011, nous avons eu l'occasion de présenter l'AIPE qui a reçu un écho très positif de la part des organisateurs. Un autre projet a été finalement choisi, mais le comité nous a encouragé à représenter notre dossier en 2012. C'est chose faite et nous attendons maintenant la réponse.

Commune d'Anières

La présentation de l'AIPE lors d'une réunion des conseillers communaux d'Anières a été l'occasion de montrer quelques extraits de notre film et de répondre aux questions des conseillers communaux. La commune d'Anières nous a alors proposé un soutien financier pour les cinq prochaines années. Nous sommes touchés par l'intérêt et la qualité d'écoute des personnes présentes et nous remercions vivement M. Ascheri, maire de la commune, et ses collaborateurs de l'engagement pris.

Aux sons des cloches

Le 28 octobre, Gisela Chatelanat est allée au temple de Jussy assister à un beau concert proposé par les « Musiciens de Jussy ». C'est grâce à Verena Chenevard, responsable du jardin d'enfant « La p'tite Cabane » et avec l'appui de M. Meyer, maire de la commune, que Madame Longchamp, organisatrice de ce concert, a pu connaître l'AIPE. Nous les remercions chaleureusement d'avoir pensé à nous et de nous avoir fait bénéficier de la quête.

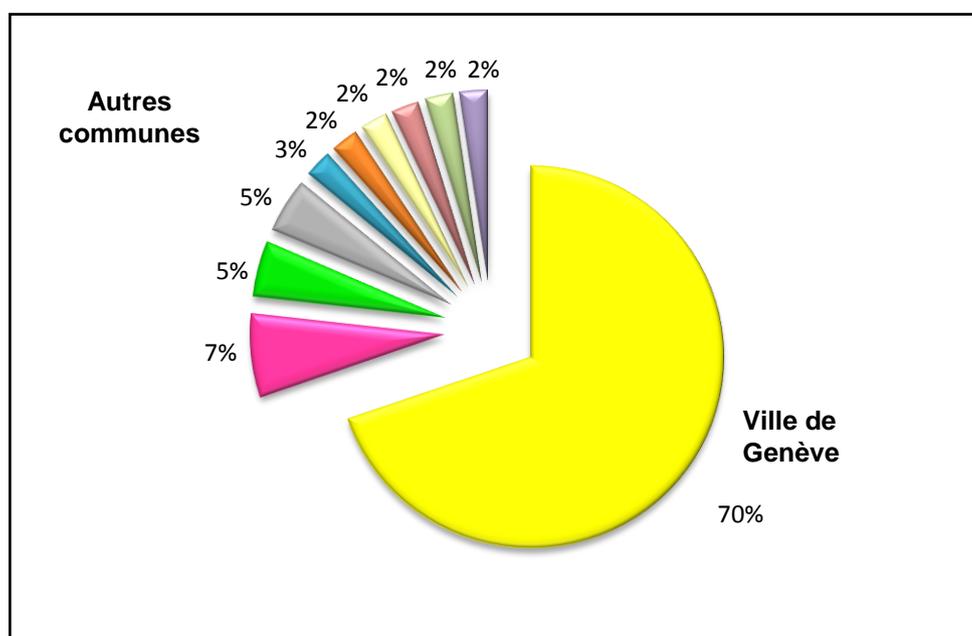
Nos sincères remerciements à ces personnes, services, communes qui croient à l'intérêt et à l'importance de l'intégration des enfants en situation de handicap et qui soutiennent l'AIPE dans sa mission. Merci à la Ville de Genève, et particulièrement à la responsable et aux collaborateurs-trices du SDPE ; merci aux maires et aux conseillers des communes citées ci-dessus, merci à tous nos donateurs privés et/ou anonymes ; et merci finalement à tous nos membres de soutien.

Soutiens à l'intégration- dossiers 2012

Cette année, le groupe « Dossiers », renforcé par l'arrivée de Diane et Meritxell, s'est réuni à cinq reprises (janvier, mars, juin, septembre, novembre) pour analyser les différentes demandes envoyées par les institutions petite enfance genevoises et se positionner sur le nombre d'heures d'appui à l'intégration à financer. Ainsi, en 2012, nous avons reçu et traité 43 dossiers concernant 39 situations distinctes (à quatre reprises deux demandes ont été faites pour un même enfant durant l'année : la première pour financer un soutien durant le printemps de l'année scolaire 2011-2012 et la seconde pour obtenir un financement pour l'année scolaire 2012-2013).

Le tableau ci-dessous indique l'âge des enfants au moment de la demande de soutien. Il est intéressant de remarquer que, comme les années précédentes, la majorité des dossiers concernent des enfants âgés de 3 à 4 ans. Les soutiens offerts aux enfants les plus jeunes nous donnent une bonne idée des demandes à anticiper pour l'année prochaine puisqu'il est fort probable, ou du moins nous l'espérons, que ces enfants continueront à fréquenter le service petite enfance de leur quartier.

Age	Nombre
0 à 1	-
1 à 2	4
2 à 3	9
3 à 4	20
4 à 5	10
+ de 5	-
Total	43



Si l'on s'intéresse maintenant à la proportion de demandes en fonction des communes, nous pouvons observer dans le graphique ci-dessus que cette année deux tiers des dossiers présentés proviennent d'institutions Ville de Genève (30 dossiers – 70%). Ces 30 dossiers représentent 27 situations distinctes dont une concernant 2 enfants. Les autres communes genevoises nous ont, quant à elles, fait parvenir 13 dossiers concernant 12 situations spécifiques d'enfants.

Parmi les 43 dossiers reçus, 6 n'ont finalement pas obtenu de soutien : 3 dossiers ont été retirés, deux demandes étaient incomplètes et une demande a été refusée car l'enfant ne fréquentait par encore l'institution au moment de la demande.

Ainsi, l'AIPE a soutenu l'intégration d'enfants en situation de handicap dans les institutions petite enfance du canton à hauteur de 249'100 CHF. 180'300 CHF destinés aux IPE Ville de Genève et 68'800 destinés aux IPE d'autres communes genevoises.

Finalement, les membres du groupe « Dossiers » tiennent à souligner une nouvelle fois la qualité de la grande majorité des projets d'intégration reçus. Nous sommes heureux de constater qu'avec les années les équipes acquièrent des compétences dans l'accueil de l'enfant en situation de handicap, que leur regard s'affine, permettant ainsi une meilleure définition des besoins de l'enfant et des objectifs en lien avec son accueil en IPE. Il n'est donc pas aisé de devoir parfois, voire souvent compte tenu de la situation financière de l'association, proposer aux IPE d'accueillir l'enfant le même nombre d'heure par semaine tout en revoyant à la baisse le nombre d'heures d'appui par rapport à la demande formulée. De plus, malgré notre volonté de prendre en compte le temps dévolu aux réunions de réseau, nous sommes contraints depuis quelque temps à privilégier le financement des appuis auprès des enfants.

Précisons toutefois, qu'il nous arrive également de revoir à la baisse le nombre d'heures d'appui demandé, car nous estimons que l'enfant intégré en IPE ne doit pas être en permanence accompagné d'un adulte. La personne engagée temporairement doit permettre aux équipes éducatives d'adapter certaines activités pour que l'enfant en situation de handicap puisse y participer d'une manière autonome et/ou à ce que les pairs puissent prendre le relai pour intégrer dans leurs activités un camarade avec des besoins particuliers. Le but d'un accueil inclusif est surtout de favoriser les interactions entre pairs plutôt que les relations adulte-enfant.

Témoignage : Bilan des projets d'intégration de Kevin et Diego

Durant l'année scolaire 2011-2012, le Service de la Petite Enfance de la Commune de Meyrin a bénéficié d'un soutien AIPE pour le suivi de deux enfants, Kevin et Diego*, qui fréquentaient la Crèche des Boudines, institution accueillant à la journée 82 enfants âgés entre 4 mois et 4 ans.

Kevin est arrivé dès son plus jeune âge. Diego, lui, a commencé la crèche un peu plus tard à l'âge de 2 ans. Les familles ont suivi le processus habituel d'inscription dans les institutions de la petite enfance de la Commune. Très rapidement, les équipes ont été alertées par le développement de ces deux enfants et se posaient beaucoup de questions. Différentes interventions spécialisées, offertes par les partenaires du réseau, se sont mises en place pour chacun d'eux (notamment Service éducatif itinérant, psychomotricité). Malgré ces soutiens, les comportements des deux enfants mobilisaient régulièrement et de manière prolongée l'attention d'un adulte, rendant difficile, pour l'équipe éducative, l'accompagnement du reste du groupe. La nécessité de pouvoir bénéficier d'un soutien pour l'institution a émergé du constat que l'encadrement des groupes de 2-4 ans (à savoir 2 adultes pour 15 enfants, 3 au moment de repas et de la sieste) était insuffisant pour intégrer ces deux enfants et répondre à leurs besoins.

Grâce au soutien de l'AIPE, nous avons ainsi pu engager une personne en fin de formation en psychologie. De septembre 2011 à juillet 2012, chaque semaine, elle a assuré 6 heures de renfort dans le groupe de Diego et 12 heures dans le groupe de Kevin. L'aide apportée par cette étudiante a été précieuse. Son rôle au sein de chaque équipe s'est construit au fur et à mesure de l'évolution du projet de chaque enfant. Dans le cas de Diego, elle offrait plutôt son soutien au groupe afin que l'éducatrice puisse accorder à Diego des temps d'attention privilégiée. Dans l'autre groupe, l'étudiante était davantage présente auprès de Kevin, lui assurant un accompagnement individualisé lorsqu'il en avait besoin.

Lors **des temps d'activités libres**, l'un des adultes pouvait mieux orienter son attention vers les besoins de l'enfant afin de saisir les opportunités d'échanges pour l'aider à initier un jeu (en lui faisant des propositions partant de ses intérêts) ou pour médiatiser les jeux avec les autres enfants. En ce sens, cette attention permettait par exemple, dans le cas de Kevin, d'anticiper et désamorcer les conflits avec les autres enfants et éviter ainsi que Kevin ne soit débordé par ses émotions.

Durant les temps d'activités structurées (réunions, jeux de société à table, activités créatrices), la présence à leur côté d'un adulte a permis à ces deux enfants de rester assis, de se concentrer et de participer de manière active et prolongée (un des adultes aidant Kevin ou Diego et l'autre animant l'activité). Lorsqu'il devenait trop difficile pour l'enfant de rester dans le grand groupe, l'un des adultes pouvait également sortir de la salle un moment pour l'aider à se calmer et à se concentrer à nouveau.

En ce sens, le renfort a également permis aux éducatrices davantage d'activités en plus petits groupe de 4-5 enfants, plus propices pour maintenir l'attention de l'enfant.

Dans **les routines de la vie quotidienne et les moments de transition** (impliquant un changement de lieu et/ou d'activité), la présence d'une personne supplémentaire permettait de dégager du temps pour qu'un adulte puisse afin d'accompagner l'enfant de manière individualisée pour et l'aider à s'organiser, à se structurer (pouvoir faire, par exemple, le déshabillage du début à la fin, écouter et suivre les consignes) et pour limiter l'agitation.

Dans le cas de Kevin, l'étudiante assurait deux fois par semaine un accueil personnalisé de l'enfant pour lui permettre de débiter la journée de manière sereine. L'éducatrice pouvait ainsi s'occuper tranquillement de l'accueil des autres enfants et de leurs parents.

Ce moment de partage privilégié a ainsi été dévolu à la construction de matériel spécifique pour Kevin avec sa participation active : une boîte à colère, objet médiateur pour exprimer ses émotions, ainsi qu'un semainier avec des photos des activités et des personnes afin de lui donner des repères dans le temps.

Grâce à la collaboration entre les différents partenaires du réseau genevois et par les expériences qu'ils ont pu faire dans le contexte de la collectivité, facilitées par l'appui financier offert par l'AIPE, et grâce à la collaboration entre les différents partenaires du réseau genevois, Kevin et Diego ont fait d'importants progrès en l'espace d'une année. Ils ont aujourd'hui tous les deux quitté la crèche des Boudines : Kevin pour intégrer l'école du quartier et Diego pour une autre institution de la petite enfance du canton, les parents ayant déménagé, en complément d'un suivi spécialisé.

L'accueil des enfants avec des besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance à Genève est aujourd'hui inscrit dans la loi. Toutefois, cette dernière ne prévoit pas de soutien financier ou d'aménagement particulier pour l'accueil quotidien des enfants, la politique de la Petite Enfance étant du ressort des Communes. Meyrin accorde une subvention annuelle à l'AIPE afin de contribuer à ce qu'elle puisse poursuivre sa mission d'intégration et espère que de nombreuses communes réaliseront l'importance de ce soutien. Nous profitons de remercier les membres de l'association pour leur engagement et espérons que l'AIPE pourra, dans le futur, poursuivre et développer ses activités.

Catherine Feller

*Psychologue intervenante en soutien pédagogique
Service de la Petite Enfance, Meyrin*

Comité et membres de l'AIPE

Une recherche de membre : l'échec d'une initiative du comité

Face au constat de 2011 indiquant que les cotisations de nos membres n'avaient pas pu couvrir les frais de fonctionnement (salaire des heures de secrétariat, courriers, gestion du site web, etc.), le comité a décidé de se lancer dans une recherche active de nouveaux membres. L'initiative « carte postale » a donc été lancée.

Nous avons envoyé à toutes les IPE genevoises des demandes d'adhésion sous forme de cartes postales à distribuer à l'interne, aux parents et à d'autres personnes qui ont bénéficié ou qui peuvent être intéressées par le soutien que nous apportons aux IPE. Ce format nous semblait attractif. Pourtant, nous n'avons reçu que deux réponses !!

Que se passe-t-il ? Un manque de communication de notre part sur l'importance des cotisations pour faire vivre l'association au quotidien ? Un manque de transmission des directions à leur personnel éducatif ? Un désintérêt ? Nous cherchons à comprendre car il nous semble peu probable que le coût de la cotisation (50 CHF annuel) soit un argument rédhibitoire....

Nous espérons pouvoir compter sur l'avis de nos membres pour nous éclairer et nous donner des nouvelles idées.

Nouvelles du comité

Lors de l'AG 2012, le comité a été reconduit avec l'arrivée de deux nouvelles personnes : Meritxell Picamal et Diane Jolidon. Nous les remercions toutes deux d'avoir rejoint le groupe et d'être entrées si vite dans le « vif du sujet ».

Nadine Ruffieux Rüfenacht, membre du comité jusqu'alors nous a fait part de son côté de son désir de se retirer du comité ; ses obligations familiales et professionnelles ne lui laissant plus suffisamment de disponibilités. Nous la remercions très sincèrement du travail accompli en tant que membre du groupe dossiers et préalablement en tant que secrétaire de l'AIPE. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir au milieu de sa tribu masculine !

L'ensemble du comité tient finalement à remercier sa chère présidente Gisela Chatelanat, qui n'a pas ménagé ses efforts cette année pour mener la réflexion sur l'avenir de l'AIPE...

Composition du comité

Gisela CHATELANAT présidente

Eric METRAL trésorier

Elisabeth MAILLAT

Christiane PETREMAND

Nadine RUFFIEUX RÜFENACHT

Myriam GREMION

Diane JOLIDON

Meritxell PICAMAL

Secrétaire : Isabelle CASADA

Objectifs 2013

L'année 2012 a amené l'ensemble du comité à développer une réflexion sur la mission de l'AIPE et principalement sur les moyens pour la remplir. Les réunions internes et les rencontres avec nos partenaires ont validé la nécessité de penser à un changement pour l'association. Les objectifs 2013 seront donc, dans la mesure où les propositions énoncées à l'Assemblée Générale seront acceptées, centrés sur la concrétisation de ce changement :

- Rendre le changement effectif ; c'est-à-dire modifier et faire voter les statuts, expliciter nos prestations et les nouvelles procédures, reformater le fonctionnement du comité, actualiser le site Internet de l'association...
- Informer l'ensemble de nos partenaires et poursuivre nos échanges directs avec les professionnels des institutions petite enfance dans le but d'améliorer encore nos prestations et de développer des mesures d'accompagnement à l'intégration d'enfants en situation de handicap conformes à leurs besoins.
- Poursuivre notre investissement dans le développement d'une politique générale d'intégration en maintenant notre présence dans les espaces de réflexion communaux et cantonaux.
- Exploiter nos archives pour contribuer à documenter l'évolution des pratiques inclusives dans le canton et pour avoir une vision plus précise de nos activités de soutien.

l'AIPE :

- soutient le développement d'une politique d'intégration en menant une réflexion sur l'intégration d'enfants d'âge préscolaire en situation de handicap ;
- participe aux actions coordonnées des différents organismes concernés par la petite enfance ;
- contribue à informer et former les institutions et personnes intéressées par l'intégration ;
- **finance des appuis à l'intégration dans les lieux d'accueil de la petite enfance.**



Aide Intégration
Petite Enfance

AIPE

Case postale 1421

1227 CAROUGE

Tél. : 004176 360 53 60

info@aipe.ch

CCP 17-556162-5

www.aipe.ch